

PLAN LOCAL D'URBANISME

6

Mémoires des annexes sanitaires

Commune de REYRIEUX
(01)

l'esprit nature
REYRIEUX



- Arrêt du projet de PLU par délibération du Conseil Municipal en date du 30 Mai 2016
 - **Approbation du PLU par délibération du Conseil Municipal en date du 21 Octobre 2019**
- Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 21 Octobre 2019*



Bureau d'études REALITES
34, Rue Georges Plasse
42300 Roanne

Tél : 04 77 67 83 06 - Fax : 04 77 23 01 85
E-mail : urbanisme@realites-be.fr www.realites-be.fr

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le Syndicat Intercommunal de distribution d'eau potable Dombes Saône (SIEP Dombes – Saône), auquel adhèrent 24 communes dont Reyrieux, regroupait 42 325 habitants en 2012 et comptait 17 038 abonnés. En 2012, le volume mis en distribution est de 2 759 581 m³ d'eau et le volume vendu est de 2 137 497 m³, soit une moyenne de 125 m³ par abonné.

1- L'EXPLOITATION DU SERVICE

L'exploitation quotidienne des infrastructures est déléguée par un contrat d'affermage à Nantaise des Eaux Services depuis avril 2013, qui assure depuis le site de Civrieux, les interventions techniques d'entretien, le suivi de la qualité de l'eau, la relève et la facturation,...

2- LES ZONES DE CAPTAGE

L'eau distribuée aux communes du le Syndicat est d'origine souterraine et provient de quatre zones de captage situées sur :

- Massieux au lieu dit Port Masson (puits) / volume mis en distribution 2012 : 1 246 935 m³ ;
- Civrieux au lieu dit Les Trois Fontaines (sources) / volume mis en distribution 2012 : 636 272 m³ ;
- Monthieux sur deux sites, l'un comportant trois puits et l'autre un forage / volume mis en distribution 2012 : 610 189 m³ ;
- Trévoux, rue de Bacheville (puits des Abattoirs) / volume mis en distribution 2012 : 302 195 m³.

La commune est alimentée par les stations de Port Masson et des trois Fontaines. Reyrieux comptait 1 789 abonnés en 2012, avec une consommation de 314 litres par jour et par abonné. A cette même date, elle comptait aussi 16 abonnés industriels et 5 abonnés agricoles.

La zone de captage de Massieux Port Masson (côte 168 NGF)

Elle comprend trois puits construits en 1971, 1977 et 1991, de 14 mètres de profondeur sous le niveau du terrain naturel, forés dans les alluvions fluviales graveleuses de la Saône. Elle a été prévue pour recevoir 7 puits, dont 4 exploités au débit de 200 m³/h et 3 au débit de 80 m³/h, représentant un total maximum possible de 1 000 m³/h. Les puits 1, 2 et 3 sont équipés chacun d'un groupe d'exhaure alimentant la station de traitement en eau brute. Au cours de l'année 2010, le puits Nord et le puits Centre ont été équipés de drains rayonnants.

Trois pompes de reprise refoulent, en fonctionnement individuel, l'eau traitée par une canalisation de 400 mm sur le site au Châtanier sur Massieux dans des réservoirs « moyen service » (deux cuves de 250 m³ et une de 1 500 m³ – pas de réserve incendie – TP 282,70 NGF – radier : 279,50). Ceux-ci servent à la distribution, notamment de Reyrieux (hormis la zone industrielle), et comme bête de reprise pour la station de refoulement implantée à proximité des réservoirs qui refoule l'eau dans le château d'eau de Saint Jean de Thurigneux d'une capacité de 1 500 m³ (TP 347 NGF) par deux groupes fonctionnant en solo par une canalisation de 350 millimètres de diamètre. La zone industrielle de Reyrieux est alimentée par ce château d'eau (colonne de 250 millimètres). A noter, l'existence du château d'eau de Rancé d'une capacité de 2 000 m³ (TP 347 NGF).

L'eau de la station de Port Masson, après pompage, subit un traitement de démantanisation biologique sur filtre à sable et une désinfection au chlore gazeux. Par le passé, les deux filtres à sables permettaient de traiter 200 m³/h chacun et donnaient de bons résultats sur le manganèse. Néanmoins, la vitesse de filtration élevée ne permettait pas une élimination suffisante de l'ammoniaque et des dépassements ponctuels sur la turbidité et les pesticides (atrazine) avaient été constatés. La capacité initiale de traitement de la station de 400 m³/h (200 m³/h par filtre), a été portée à 600 m³/h en 2010 (L'arrêté interpréfectoral du 8 septembre 2000 autorise le syndicat à prélever au maximum 600 m³/h).

La source des Trois Fontaines sur la commune de Civrieux (côte sol 230 NGF)

Cette source a été captée en 1948. Les travaux ont consisté à créer un drain transversal à l'écoulement de la nappe à l'endroit où sortaient des griffons. L'eau est amenée gravitairement dans un réservoir enterré de stockage de 2 x 600 m³ en liaison directe avec un puisard de pompage situé sous la station. Le débit d'étiage de la source des Trois Fontaines est mesuré par un débitmètre de type seuil calibré. Du puisard central (départ 222,50 NGF), l'eau est refoulée vers deux réseaux de distribution :

- D'une part au château d'eau de Civrieux d'une capacité de 1 000 m³ (TP 347,00 mètres NGF) au moyen de deux groupes électropompes fonctionnant individuellement, par une canalisation de diamètre 250 millimètres : réseau haut service,
- D'autre part, aux réservoirs « moyen service » situé au Châtanier sur Massieux (les deux cuves de 250 m³ – TP 282,70 mètres NGF) au moyen d'un groupe multicellulaire vertical de surface, par une canalisation de diamètre 200 millimètres : réseau moyen service.

En 2012, ce captage a produit 636 272 mètres cubes d'eau potable, pour une capacité maximale d'environ 800 000 m³ par an.

3- LE RESEAU

Le réseau d'adduction d'eau du SIE représente un linéaire de 643 km. Son rendement général est de 78 % en 2012 avec un indice linéaire de perte de 2,61 m³ par km et par jour. Les plus anciennes conduites datent de 1953 et sont progressivement remplacées. Le réseau est divisé en deux grands services de distribution, 90 % de l'alimentation de Reyrieux étant assurée par le Moyen Service et 10 % de par le Haut Service (plateau et zone industrielle). La pression est satisfaisante sur Reyrieux.

4- LA QUALITE DE L'EAU

L'eau issue de la zone de captage de Massieux subit un traitement de démanganisation biologique et une désinfection au niveau de la station de Port Masson avant distribution. L'eau des sources de Civrieux, des captages de Monthieux et du puits de Trévoux est désinfectée avant distribution.

En 2012, le taux de conformité établi par l'ARS au titre du contrôle sanitaire se traduit par 101 prélèvements réalisés. Ils sont tous conformes que ce soit pour les paramètres microbiologiques ou les paramètres physico-chimiques. Le syndicat a réalisé au titre de l'autocontrôle de nombreux prélèvements complémentaires qui confirment ces bons résultats.

5- L'INTERCONNEXION DES RESEAUX D'EAU POTABLE DE L'OUEST DU DEPARTEMENT

A la demande du SIE de Jassans Riottier, le syndicat a accepté de lui fournir de l'eau pour faire face à la croissance démographique de son secteur et à la construction d'une zone d'activité de 40 ha à Fareins. Conformément à la convention de travaux signée entre le SIEP Dombes-Saône et la Communauté de Communes Porte Ouest de la Dombes, maître d'ouvrage de la zone d'activités de Fareins, le syndicat a réalisé les travaux d'adduction d'eau jusqu'à la zone d'activités. Il reste à réaliser le dernier tronçon et les équipements hydrauliques nécessaires au raccordement des réseaux ; un complément d'étude (mise à jour des modélisations informatiques) permettra d'optimiser le fonctionnement de l'interconnexion – et notamment de définir si un fonctionnement en secours partiel vers le SIEP Dombes Saône est possible (moyennant pompage de secours).

6- PERSPECTIVES ET AMELIORATIONS

Des travaux sont régulièrement entrepris sur le réseau. Le taux moyen de renouvellement du réseau est de 0,585% soit 3,760 km renouvelés sur 643. En 2012, à Reyrieux, le réseau de la montée Bellevue a été renforcé et 34 branchements plombs ont été réhabilités (route de Trévoux, rue du Vieux Moulin, rue de la Gare, Grande Rue, chemin des Vignes...). En 2013, le renforcement du réseau route de Veissieux le Bas était projeté.

7- DEFENSE INCENDIE

La commune est affiliée au SDIS01. Elle dépend du groupement territorial de la Dombes dont le siège est à Trévoux.

Près de 110 poteaux d'incendie sont répartis dans tous les secteurs bâtis mais plusieurs, notamment à Herbevache, Au Plat, à Veissieux, à Sous le Crêt et le long de l'ancienne voie ferrée, sont sur des canalisations inférieures à 100 millimètres. De plus, 14 poteaux sur des canalisations supérieures ou égales à 100 millimètres assurent la défense incendie de la zone industrielle.

Le projet de développement de la commune transcrit dans le PLU ne dégrade pas la situation actuelle en recentrant les zones constructibles et en diminuant leurs surfaces. De plus, la réglementation en la matière est en cours de changement (projet de loi en cours), les normes devraient donc être modifiées et assouplies (plus de responsabilité unique et totale du Maire, processus adapté et différents par rapport aux territoires,...). L'aménagement des zones d'urbanisation future intégrera un développement des infrastructures et notamment des réseaux humides. Au regard de la taille potentielle de certaines opérations, de nouveaux poteaux incendies seront mis en place.

8- SITUATION FUTURE

Le plan de zonage du PLU présente plusieurs secteurs de développement privilégié. Ils sont tous soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation : 7 sites. L'ensemble de ces sites présente une desserte par le réseau d'alimentation en eau potable implanté sous les voies qui les bordent.

Les autres disponibilités foncières de capacité constructible plus limitée, se trouvent dans des secteurs classés UA, UB et UC, et sont donc desservis par le réseau d'eau potable.

L'accueil d'une population supplémentaire et de nouvelles activités engendrera des nouveaux besoins qui peuvent être potentiellement estimés à environ 143 700 m³ par an à l'horizon 2025 (hausse de 1 150 ménages accueillant en moyenne 2,5 personnes et consommant par ménages 125 m³/an).

A l'échelle du territoire du Syndicat, les ressources en eau sont abondantes et devraient permettre de couvrir les besoins en eau à moyen terme (source : Pôle Technique Intersyndical de l'Eau). Néanmoins étant données les perspectives de développement projetées dans le PLU (+ 2 885 habitants à l'horizon 2025), le SIEP Saône-Dombes doit anticiper les capacités d'alimentation des ressources actuellement mobilisées et la capacité des réseaux d'eau potable à desservir à terme la commune.

ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

1- ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée est compétente en matière d'assainissement collectif (collecte, transport et épuration des eaux usées et valorisation des boues d'épuration) et non collectif (contrôle et entretien des systèmes d'assainissement non collectif) des communes membres. Les réseaux d'eaux pluviales demeurent du ressort de la compétence des communes.

L'ensemble du service d'assainissement intercommunal est exploité en régie avec prestation de Véolia. Une consultation est en cours pour la période 2017-2022. Le réseau d'assainissement dessert l'ensemble des espaces urbanisés à l'exception des habitations du hameau de Pouilleux demeurant en assainissement individuel (secteur où les sols présentent une aptitude défavorable à l'infiltration des effluents).

La commune de Reyrieux compte 1738 abonnés à l'assainissement collectif en 2014 soit 111 clients de plus qu'en 2011, date à laquelle on en compte 1627. En 2011, ils représentent environ 4227 habitants soit 96% de la population communale. La collecte des eaux usées est ainsi assurée sur l'ensemble du territoire communal à l'exception du hameau de Pouilleux.

Un zonage d'assainissement a été réalisé en 2008 et approuvé par délibération de la CCDSV le 13 avril 2015.

La station d'épuration intercommunale de Massieux

Les volumes collectés dans le réseau d'assainissement sont traités dans la station d'épuration intercommunale de Massieux. Cette station a été mise en service en 1974 et agrandie en février 1989. De type « boues activées », elle a une capacité nominale de 10 000 EH. Elle traite les effluents des communes de Reyrieux, Massieux et Parcieux.

Les boues produites par la station font l'objet d'une valorisation agricole dans le cadre d'un plan d'épandage. Les sables et les graisses sont évacués vers un centre de traitement spécialisé. Les refus de dégrillage sont portés à la collecte des ordures ménagères.

En 2012, les rendements épuratoires de la station d'épuration de Massieux étaient satisfaisants pour l'ensemble des paramètres et les minimas fixés par la réglementation sont atteints systématiquement. On nota toutefois un abattement des matières en suspension insuffisant lors du bilan du 10 septembre 2012.

Depuis Mars 2016, une nouvelle station a été mise en service à Massieux et remplace les stations de Trévoux, Saint-Bernard et Massieux. D'une capacité nominale de l'ordre de 27 000 EH, elle assure le traitement des eaux usées des communes de Trévoux, de Saint-Bernard, de Reyrieux, de Massieux et de Parcieux. Elle traite 4 000 m³ d'eau par jour.

La station fonctionne selon un système de boues activées. Elle bénéficie d'un traitement azote et phosphore, d'un traitement UV. A noter la mise en place d'un diffuseur de rejet des eaux usées installée 500 m en amont pour faciliter leur dilution dans la Saône.

Le dimensionnement de la station d'épuration, réalisé en 2006, s'est fondé sur une estimation du nombre d'habitants et d'entreprises connectés à l'horizon 2026. Cette estimation a depuis été réactualisée pour une meilleure adéquation avec les perspectives d'évolution des territoires offertes par le SCoT Val de Saône-Dombes. Pour la commune de Reyrieux, la station d'épuration intégrait initialement le dimensionnement suivant à l'horizon 2025 : 7 792 EH au total, dont 5 347 EH domestiques raccordés et 2 445 EH non domestiques (selon l'étude réalisée par Artelia en 2013). Une nouvelle étude est en cours pour tenir compte de ces données, tout en considérant un nouvel horizon : 2031. Les nouvelles projections réalisées considérant une

population de 7 961 habitants à Reyrieux en 2025 et de 8543 en 2031, montrent que la charge organique future (en 2031) au droit de la station d'épuration serait de 1428 kg DBO₅/j, soit environ 90% de la capacité nominale de l'ouvrage. Pour la commune de Reyrieux, la réactualisation du dimensionnement de la station d'épuration, permet d'estimer le nombre d'EH suivant : 5 870 EH domestiques raccordés et 2 245 EH non domestiques.

La station d'épuration dimensionnée pour 27 000 EH et 5 communes, traite actuellement une charge de 18 000 EH environ. L'ouvrage présente ainsi une capacité restante de 9 000 EH qui apparait suffisante pour traiter les effluents liés à l'augmentation de population des communes raccordées, au regard des perspectives de développement affichées par le ScoT.

Réseaux et collectes

Le réseau d'assainissement comprend 3 postes de relèvement (PR de la Zone Industrielle, PR de la Gare, PR de Veissieux le Bas) et 2 déversoirs d'orage contrôlés chaque mois. Le réseau principal de collecte presque totalement séparatif (sauf sur le secteur des Bruyères) s'étend sur un linéaire de 36,8 km.

2- ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La loi sur l'eau de 1992 a reconnu l'assainissement non collectif comme une filière d'assainissement performante au même titre que l'assainissement collectif. Elle a en outre chargé les collectivités locales de contrôler ces installations afin de garantir l'efficacité du traitement des eaux usées et préserver ainsi la qualité des milieux récepteurs. Le bon fonctionnement de ces dispositifs d'assainissement autonome doit être vérifié par le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) mis en place à cet effet. La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée dispose de la compétence en assainissement non collectif.

Sur la commune de Reyrieux, 62 logements en 2012 sont en assainissement individuel, représentant environ 176 habitants soit 4% de la population communale, dont 12 logements à Pouilleux, 8 logements dans la montée des Balmes et 9 logements route de Veissieux.

A l'exception de rares constructions neuves, l'assainissement autonome concerne un bâti créé avant ou dans les années 1970. Les systèmes d'assainissements autonomes mis en place sont uniformes et typiques du modèle installé pendant cette période, à savoir :

- Une fosse septique suivie d'un puisard d'infiltration ;
- Des eaux ménagères généralement non traitées et infiltrées telles quelles ;
- Des systèmes de ventilation primaire et secondaire inexistants ;
- Des différents organes de traitement inaccessibles et « camouflés » sous terre ou sous une dalle béton ;
- Utilisation d'un puisard d'infiltration des eaux prétraitées pour la dissipation des eaux de pluies, dans ces terrains perméables ;
- Une fosse trop rarement vidangée et l'entretien ne débutant qu'après incident.

Malgré ceci, les filières d'assainissement installées donnent globalement satisfaction. La perméabilité de ces sols sablo-graveleux est telle, que les puisards et le terrain naturel périphérique sont aptes à disperser des effluents insuffisamment prétraités.

Aptitude des sols et assainissement autonome

Les travaux de terrains préalables à la réalisation de la carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome se composent de 10 sondages à la tarière à main, 5 tests de perméabilité et 3 fosses profondes réalisées à la pelle hydraulique. Comparées à la superficie totale couverte par le Syndicat, ces prestations de terrain peuvent sembler faibles. Toutefois elles apparaissent raisonnables et suffisantes compte tenu du très faible nombre de résidences non raccordées au réseau collectif. Les prestations de terrain sont concentrées sur trois zones, plus particulièrement concernées par l'assainissement autonome, à savoir :

- La section Nord-Ouest de la commune de Reyrieux ;
- A Pouilleux ;
- La vallée alluviale en bordure immédiate de la Saône.

En dehors de ces trois zones, tous les locaux quel que soit leur destination, industrielle, résidence principale ou secondaire, artisanale, apparaissent en effet reliés au réseau de collecte des eaux usées du Syndicat.

L'ensemble de tous les terrains des communes de Reyrieux – Parcieux – Massieux, à l'exception de Pouilleux situé sur une crête morainique, repose sur les terrasses alluviales de la Saône. Les différents faciès exprimés apparaissent aptes à l'assainissement autonome sans contraintes majeures.

3- SITUATION FUTURE

Le plan de zonage du PLU présente plusieurs secteurs de développement privilégié. Ils sont tous soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation. L'ensemble de ces 7 sites présente une desserte par le réseau d'assainissement implanté sous les voies qui les bordent.

Les autres disponibilités foncières de capacité constructible plus limitée, se trouvent dans des secteurs classés UA, UB et UC, et sont donc desservis par le réseau d'assainissement collectif, principalement séparatif.

Les charges d'effluents supplémentaires potentielles liées au développement résidentiel sur la commune peuvent être estimées autour de 2 880 EH entre 2012 et 2025. Cette charge supplémentaire pourra être traitée par la nouvelle station de Massieux qui intègre dans son dimensionnement une charge supplémentaire de 4 232 EH à l'horizon 2031, niveau de charge qui considéré avec celui des autres communes, représenterait 90% de la capacité nominale de la station.

Le traitement des eaux usées de la zone industrielle de Reyrieux est assuré par la même station d'épuration que celle qui traite les eaux usées ménagères. Le PLU ne prévoit pas de d'extension de la zone, il privilégie les nouvelles implantations sur le foncier encore disponible dans la zone (emprise foncière limitée au regard du remplissage actuel de la zone). Ce développement appelé à être limité, n'engendrera qu'une faible charge supplémentaire, charge pouvant être traitée par la nouvelle station d'épuration, à condition que les entreprises implantées sur la zone n'évoluent pas vers des domaines d'activités fortement générateurs d'eaux usées.

ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

La maîtrise des eaux de surface et de ruissellement est importante en raison de la configuration du site. Le plateau, aux sols imperméables, sur lesquels prairies et boisements ou haies ont presque totalement cédé la place à la grande culture céréalière, produit en effet d'importantes quantités d'eaux de ruissellement qui se concentrent dans les exutoires, puis « creuses », chemins et biefs plus ou moins maîtrisés, qui traversent la côtière. Plusieurs zones d'habitat situées au pied de celle-ci peuvent donc subir par endroit d'importants apports d'eaux de ruissellement en cas d'orage et de pluies abondantes.

La gestion des eaux pluviales est de compétence communale.

Le centre étendu de l'agglomération de Reyrieux, jusqu'à la côtière, et la zone industrielle sont raccordées au réseau d'eaux pluviales (comme expliqué ci-dessus, le réseau d'assainissement collectif est de type séparatif). Seul le bâti situé en parties Ouest et Sud de la commune (Herbevache, une partie de Balmont et des Varennes, les Roches, les Sables, Veissieux) et Pouilleux n'y sont pas raccordés. Trois grands bassins de rétention sont actuellement réalisés :

- Au « Champ du Cerdon » avec rejet dans la Saône ;
- A « Sous les Bornes » en aval du collège ;
- Aux « Cotes » en aval des terrains agricoles.

Ainsi que quelques bassins de plus faible capacité situés en aval de certains groupes d'habitations.

Plusieurs autres bassins de rétention sont projetés. En amont de l'urbanisation, ils sont travaillés par le SIAH (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de Trévoux et de ses environs) comme sur le secteur d'en Cornu. En aval de l'urbanisation, ils sont travaillé par la commune : secteurs du Plat eu Près de Villars.

Le réseau d'assainissement pluvial est constitué :

- Dans les zones urbanisées d'un réseau d'assainissement séparatif pluvial d'environ 30 km linéaires, dont les eaux sont directement rejetées dans les cours d'eau de la commune et/ou des bassins de rétention;
- Sur le reste de la commune, d'un réseau de fossés agricoles qui draine les eaux pluviales vers les principaux cours d'eau de la commune : la Talençonne, la Caillate et la Verdure.

Un schéma de gestion des eaux pluviales est en cours de réalisation. La modalisation de l'écoulement des eaux pluviales sur la commune fait apparaître plusieurs secteurs qui présentent des problèmes de débordement de réseaux. Afin de gérer ces problématiques, l'étude du schéma de gestion des eaux pluviales recommande :

- Un dimensionnement des collecteurs des nouveaux réseaux et des réseaux existants concernés par une urbanisation forte en amont interdisant la mise en charge pour les pluies décennales et les débordements pour des périodes de retour 30 ans,
- Un dimensionnement des dispositifs de rétention futur avec un débit spécifique de 5l/s/ha (5l/s minimum pour une période de retour de 30 ans),
- Un redimensionnement des réseaux existants à chaque intervention sur voirie,
- D'interdire les déboisements sans mesure de compensation,
- D'interdire la destruction des zones humides,
- La limitation de l'emprise au sol des constructions,
- L'aménagement des surfaces non bâties en espace vert ou en terrasses,
- De privilégier l'infiltration des eaux pluviales après analyse de l'aptitude du sol à l'infiltration.

ORDURES MENAGERES

1- LE SMICTOM

Le SMICTOM Saône Dombes (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) a été créé en SICTOM, en 1978, par 11 communes du Val de Saône souhaitant assurer ensemble la collecte et le traitement de leurs déchets ménagers. Son périmètre s'étend du Sud à la limite de la Métropole de Lyon et au Nord face à l'agglomération de Villefranche-sur-Saône. Progressivement, plusieurs communes ont adhéré au syndicat. Le SICTOM est devenu, du fait de l'adhésion d'une Communauté de Communes, le SMICTOM (Syndicat Mixte), qui regroupe 22 communes. Le SMICTOM adhère au Syndicat Mixte Beaujolais – Saône – Dombes, SYTRAIVAL, dont le siège est à Villefranche-sur-Saône.

2- LES COMPETENCES DU SMICTOM

Reyrieux par l'intermédiaire de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, a délégué ses compétences collecte et traitement.

Le SMICTOM assure la collecte des ordures ménagères et des emballages légers en porte à porte. Le suivi des plates-formes d'apport volontaire est réalisé par un agent du SMICTOM. Le SMICTOM assure aussi, par un exploitant privé, la gestion du centre de stockage des déchets ultimes et des déchetteries. Pour une pertinence d'échelle, le SMICTOM a adhéré à SYTRAIVAL pour une partie du traitement de certains déchets, notamment les ordures ménagères qui sont incinérées avec valorisation énergétique, les végétaux compostés, les journaux magazines et le verre qui sont valorisés matière. En ce qui concerne les emballages légers, collectés par le SMICTOM, ils sont triés par un prestataire au service de SYTRAIVAL, avant d'être expédiés aux filières spécifiques Eco-Emballages.

Il existe une plateforme de compostage des boues de la station d'épuration sur le plateau agricole de la commune.

3- LES PRESTATIONS DU SMICTOM

La collecte des ordures ménagères

Bihebdomadaire, elle est assurée au porte à porte par une entreprise privée. Une partie des ordures ménagères est incinérée dans le four de Villefranche-sur-Saône, le reste étant déposé au Centre de Stockage des Déchets Ultimes de classe II (CSDU II) implanté sur Misérieux.

En 2011, la collecte au porte à porte a permis de collecter 237 kg de déchet par habitant à l'échelle du SMICTOM. Pour la commune de Reyrieux, ceci représente un tonnage de l'ordre de 1050 tonnes.

Les déchetteries

Le SMICTOM dispose de deux déchetteries, dans lesquelles les ordures ménagères ne sont pas acceptées, situées :

- Sur Toussieux en bordure de la zone industrielle de Reyrieux, depuis 1994,
- Sur Frans, dans la zone industrielle du Pardy, depuis 2000.

Toujours dans le cadre du SMICTOM, une déchetterie professionnelle a été aménagée sur Misérieux pour soulager ces deux déchetteries. Les commerçants, artisans, PMI et PME peuvent apporter leurs ferrailles et leurs cartons directement sur cette déchetterie, équipée d'un quai de vidage.

En 2011, 255 kg de déchets par habitant ont été collectés via les déchetteries du SMICTOM.

La récupération des déchets ménagers spéciaux

Piles, médicaments, radiographies, pots de peinture vides, solvants, produits de jardinage (phytosanitaires, insecticides, herbicides, pesticides, désherbants, ...) sont collectés dans les déchetteries et orientés vers des usines de traitement spécialisé, ou de valorisation matière ou énergétique.

La collecte sélective

Elle est opérationnelle depuis novembre 1999. Reyrieux est dotée d'une petite dizaine de points d'apport volontaires comprenant une colonne à verre, une colonne papiers – journaux – magazines, une colonne « emballages légers » et une corbeille de propreté.

En 2011, 66,6 kg de déchets par habitant ont été collectés de cette manière à l'échelle du SMICTOM. Pour la commune de Reyrieux, ceci représente un tonnage de l'ordre de 293 tonnes.

Au total, 559 kg de déchets ménagers sont produits par habitant à l'échelle du SMICTOM. Pour la commune de Reyrieux, cette production représente un tonnage de l'ordre de 2 460 tonnes. Sur une période de 10 ans (2000-2011), le poids total de déchets collectés par habitant et par an est passé de 479 kg à 559 kg soit une hausse de l'ordre de 17%. Cette hausse est essentiellement liée à l'augmentation du tonnage de déchets déposés en déchetterie et dans les points d'apport volontaire alors que le volume de déchets collectés en porte à porte reste relativement stable.

RESEAUX SECS

Le Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) a en charge la gestion des énergies : électrification, éclairage, télécommunications, communication électronique, gaz, système d'information géographique.

La Régie d'Exploitation du Service Optique Li@in a été créée pour gérer, contrôler et entretenir le réseau public de fibre optique, et assurer le lien entre les fournisseurs d'accès internet et les abonnés. La régie est rattachée au SIEA qui est propriétaire des infrastructures, les déploie et les finance.

La fibre optique a été développée récemment sur la commune.